

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE EMERAUDE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20260624-D_24_06_2026_22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2026

Délibération n°24-06-2026-022

1.7 Actes spéciaux et divers

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE *Séance du Mercredi 24 juin 2026*

Date de convocation	16 juin 2026
Date d'affichage	16 juin 2026

Membres en exercice	55
Membres présents	42
Votants	47 (dont 5 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le 24 juin à 18h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente à Saint Aubin des Coudrais, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

Etaient présents : 42 - M. Serge AUGER, M. Éric BARBIER, M. Raymond BELLENCONTRE, M. Luc BERNARD, Mme Nathalie BERNARD-BRUNEL, Mme Marianne BLOT, M. Emmanuel BOIS, M. Mathieu BONNET-MADIN, Mme Catherine BOSSY, M. Pascal BOURGOIN, Mme Dominique COMBE, Mme Christine CORMIER, M. Alain CRUCHET, M. Arnault de CALONNE, M. Éric DESCOMBES, M. Jean DUMUR, M. Olivier DURAND, Mme Sue-Hélen DURR, Mme Patricia ÉDET, Mme Amandine FOURNIER, M. Alexis GITS, Mme Angélique GOURAUD, M. Michaël LEBLANC, Mme Sylvie LEMOINE, Mme Caroline LERAT, M. Roland MARCOTTE, Mme Myriam MORAND, M. Christophe MOTRON, M. Jannick NIEL, M. Michel ODEAU, M. Éric PAPILLON, Mme Émilie PAPIN, M. Willy PAUVERT, Mme Céline PELLETIER, M. Laurent PHILIBERT, Mme Nadège PIOGER, Mme Christelle POURCEAU, M. Thierry RENVOIZÉ, M. Didier REVEAU, Mme Marie-Claude ROUILLON, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Guy WERMEISTER.

Etaient représentés : 3 - M. Bruno CEPRÉ représenté par Mme Sue-Hélen DURR, M. Joël CIRON représenté par Mme Marianne BLOT, M. Thierry GUÉRIN représenté par Mme Nathalie BERNARD-BRUNEL.

Pouvoirs : 5 – M. Régis BOURNEUF ayant donné pouvoir à Mme Marie-Claude ROUILLON, Mme Sophie DOLLON ayant donné pouvoir à M. Laurent PHILIBERT, M. Nicolas MARHADOUR ayant donné pouvoir à Mme Amandine FOURNIER, M. Frédéric POURRIOT ayant donné pouvoir à M. Roland MARCOTTE, M. Jean-Yves RENARD ayant donné pouvoir à M. Jannick NIEL.

Etaient excusés : 8 - Mme Danièle CHARTRAIN, Mme Odile GESLIN, M. Jean-Yves HERMELINE, M. Dominique MORANCÉ, Mme Émilie PEROUX, M. Didier TORCHÉ, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, Mme Laëtitia VEEGAERT.

Secrétaire de séance : M. Mathieu BONNET-MADIN.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE EMERAUDE

OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE : AVENANT N°2 A LA CONVENTION

Le Conseil de communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport du Président,

Après en avoir délibéré,

EST INFORME que :

- L'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) a été créée par la loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) du 23 novembre 2018,
- L'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) est un outil à disposition des collectivités locales pour porter et mettre en œuvre un projet de territoire dans les domaines urbain, économique et social, pour revitaliser les centres-villes, améliorer l'attractivité locale et renforcer les services aux habitants.

L'ORT vise une requalification d'ensemble d'un centre-ville dont elle facilite la rénovation du parc de logements, de locaux commerciaux et artisanaux, et plus globalement le tissu urbain, pour créer un cadre de vie attractif propice au développement à long terme du territoire.

PREND ACTE que l'ORT se matérialise par la signature d'une convention entre l'Etat, l'intercommunalité, les communes et établissements concernés et qui fixe notamment la durée, le périmètre d'intervention, le programme d'actions, le financement et la gouvernance locale. Elle permet aussi de mobiliser des outils juridiques facilitant les projets de revitalisation, notamment en matière d'urbanisme, de préemption et de rénovation du parc bâti.

EST INFORME que la convention d'opération de revitalisation du territoire du Perche Emeraude a été conclue le 14 avril 2023 entre la CCPE, les communes de La Ferté-Bernard et Tuffé Val de la Chéronne, les Conseils Régional et Départemental, l'ANAH et la Caisse des Dépôts.

Un premier avenant a été validé par le Conseil communautaire du 28 janvier 2026, afin de prolonger au 31 décembre 2026 la convention d'ORT du Perche Emeraude.

PROPOSE de conclure un 2nd avenant à la convention pour intégrer la commune du Luart qui souhaite mettre en œuvre son projet de territoire et bénéficier en particulier de financements de l'ANAH pour un projet de logements.

Par ailleurs et compte tenu de l'avancement du programme d'action, il est proposé de prolonger la convention jusqu'au 31 décembre 2030.

Un périmètre d'actions joint en annexe, sera associé à la convention.

INTEGRE la commune du Luart à la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT).

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE EMERAUDE

REPORTÉ la date d'échéance de la convention ORT au 31/12/2030.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'avenant à la convention et tout document lié à cette décision.

Adopté à l'unanimité

Voix pour : 47

Voix contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique

Le 24 juin 2026

Pour extrait conforme

Le 25 juin 2026

Le Secrétaire de séance

M. Mathieu BONNET-MADIN

Le Président

M. Didier REVEAU

